

Point presse de madame la préfète vendredi 26 novembre 2021 – 14h30

1/ La situation sanitaire évolue défavorablement en France, en Nouvelle-Aquitaine et en Gironde, l'ARS vient de faire un point qui le montre. Comme l'a annoncé hier le Ministre des solidarités et de la Santé, nous devons résolument poursuivre la campagne de rappel de vaccination pour casser la progression de la 5^{ème} vague épidémique et passer dans de bonnes conditions les fêtes de fin d'année, bref traverser l'hiver le mieux possible.

- Lors du Conseil de défense et de sécurité nationale de mercredi dernier, le Chef de l'État et le Gouvernement ont fixé un cap clair : **ne pas avoir à revenir à des mesures de jauge, de couvre-feu ou de confinement**, qui restent des mesures de dernier recours.
- **Des orientations claires** ont été actées dans trois directions :
 - d'abord, le renforcement des mesures barrières et du port du masque ;
 - ensuite le renforcement du passe sanitaire ;
 - enfin, l'accélération de la campagne de rappel vaccinal.
- Un décret a été publié ce jour précisant les conditions de déploiement de ces orientations qui s'appliquent dès aujourd'hui.
- 1) Concrètement, le port du masque redevient obligatoire dans tous les E.R.P. (établissement recevant du public) soumis au passe sanitaire et je vais compléter cette obligation en Gironde, sur les espaces publics extérieurs les plus fréquentés, notamment dans le centre-ville de Bordeaux et de Libourne. Cette décision a été prise en concertation avec les élus locaux et les acteurs du monde économique.

- Les files d'attente, les transports en commun, les proximités d'établissements scolaires et les marchés resteront naturellement concernés, englobant **les marchés de Noël** qui seront soumis à la présentation du passe sanitaire et au port du masque.
- Bien entendu, comme actuellement, les files d'attente, les transports en commun, les proximités d'établissements scolaires et les marchés, y compris marchés de Noël, seront soumis au port du masque.
- Ces mesures ont été décidées en concertation avec les élus locaux, elles feront l'objet d'un arrêté applicable dès demain.
- Je rappelle la nécessité de procéder à l'aération régulière des lieux de vie et des locaux professionnels, et de recourir autant qu'il sera possible de le faire aux solutions de télétravail. Je souligne la nécessité d'éviter les regroupements importants de personnes, en particulier les plus âgées ou vulnérables, notamment à l'occasion des habituels repas d'anciens qui peuvent être utilement remplacés par des colis repas.
- **2) Le passe sanitaire** et le port du masque feront l'objet de contrôles des forces de sécurité, autant pour les organisateurs d'événement ou exploitants d'établissement, que pour les clients ou participants. Ma directrice de cabinet fera un point plus complet sur ce thème.
- Par ailleurs, dès le 15 décembre toutes les personnes de plus de 65 ans qui ne pourront justifier d'une dose de rappel effectuée dans le délai de 7 mois de leur dernière injection ou contamination, verront leur passe sanitaire invalidé. Cette mesure sera généralisée aux plus de 18 ans à partir du 15 janvier 2022. Pour plus de clarté, chacun pourra être alerté automatiquement par l'application « Tous anti-covid » dès lors que son passe sanitaire sera en voie de péremption.
- Enfin, la durée d'utilité du test validant le passe sanitaire sera réduite de 72 heures à 24 heures (à partir de l'heure du prélèvement).

- **3) Les mesures d'accélération de la campagne de rappel vaccinal** se traduisent à la fois par l'ouverture de l'éligibilité à tous les majeurs et par la réduction de 6 à 5 mois du délai requis depuis la précédente injection ou contamination.
- Nous disposons des doses de vaccins nécessaires pour mener à bien cette accélération de la campagne de rappel, en Gironde comme sur l'ensemble du territoire national.
- Devant l'augmentation attendue de la demande de rappels, en lien avec le Directeur général de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine et les élus locaux impliqués, nous avons décidé de maintenir l'intégralité des centres de vaccination en activité et ils le resteront en tant que de besoin, tout en renforçant les créneaux d'ouverture de ces centres. Je compte également sur la mobilisation des professionnels de santé libéraux, médecins, pharmaciens et infirmiers, qui désormais réalisent en cabinet, en officine ou à domicile plus de la moitié des injections de vaccins autant en primo-injections qu'en doses de rappel.

Le cap fixé par le Président de la République est donc bien de protéger, inciter et de faire peser les contraintes sur celles et ceux qui refusent, par irresponsabilité, de se faire vacciner.

Vous l'avez compris, la situation sanitaire se dégrade mais nous disposons des moyens pour, tous ensemble, contrôler l'évolution de l'épidémie, en demeurant responsables dans nos comportements afin de profiter en famille et entre amis, des prochaines fêtes de fin d'année.